

Pour les Givordines et les Givordins !

Le 6/7/17 M. Passi a été condamné à de lourdes peines par le tribunal correctionnel parce que, comme l'a dit le rapporteur public au tribunal administratif, il « ***s'est rendu coupable d'une faute personnelle d'une particulière gravité*** » dans le processus de nomination de sa sœur comme DGS. Avant le procès, il a eu le culot de demander au conseil municipal de voter une « protection fonctionnelle », soit la prise en charge par la commune de ses frais de justice. La majorité municipale a voté pour, l'opposition a voté contre. Ces frais pour le procès en 1^{ère} instance s'élèvent à 20 000 euros. **Michelle Palandre** a considéré ce vote comme immoral et illégal et l'a attaqué au tribunal administratif. Lors de l'audience du 22/11/18 le rapporteur public a demandé au tribunal « *d'annuler la délibération No 34 du conseil municipal du 16 février 2017 qui accordait la protection fonctionnelle à M. Passi.* »

Ainsi Michelle Palandre a résolument défendu les intérêts des Givordines et Givordins en empêchant la majorité municipale de faire payer à la commune les 20 000 euros que M. Passi devra lui rembourser quand le tribunal confirmera la demande du rapporteur public.

www.givors.info

defigivordin@gmail.com

Michelle Palandre

Alain Pelosato